



AVIS AUX CERCLES 2019 / N°4

LL/EL/007

Bruxelles, le 31 janvier 2019

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1. **Assemblée Générale ordinaire LBFA – samedi 23 mars 2019**
- 1.2. **Mandats au Comité Directeur - 23 mars 2019 jusqu'octobre 2020**
- 1.3. **Questions écrites à l'AG**
- 1.4. **Membres émérites**

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

1.1. Assemblée Générale ordinaire LBFA – samedi 23 mars 2019

L'Assemblée générale aura lieu dans les locaux de la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme, avenue de Marathon 119/d à 1020 Bruxelles (Stade Roi Baudouin) le samedi 23 mars 2019.

L'accueil des délégués de cercles se fera dès 9h00. L'Assemblée Générale débutera à 10h00.

1.2. Mandats au Comité Directeur - 23 mars 2019 jusqu'octobre 2020

Un mandat reste à pourvoir avec pour échéance l'Assemblée Générale d'octobre 2020.

- Un mandat Provincial – Communauté Germanophone

Les candidatures au Conseil d'Administration (Comité Directeur) doivent être envoyées/déposées auprès du Secrétaire Général, Léo Lefèvre, au plus tard le vendredi 22 février :

- a) ...
- b) par le Secrétaire du Comité de la province concernée pour les mandats dits « provinciaux »

Les conditions d'éligibilité des membres du Comité directeur sont respectivement décrites aux chapitres 2 et 13 du règlement d'ordre intérieur.

Conditions d'éligibilité au Comité Directeur :

2.2.2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

2.2.2.1.

2.2.2.2 *Les membres du Comité directeur doivent être affiliés à un des cercles associés de la L.B.F.A. depuis cinq ans au moins à la date limite du dépôt de candidature.*

2.2.2.3 *Ils doivent être présentés par le cercle associé auprès duquel ils sont affiliés depuis six mois au moins à la date limite du dépôt de candidature. Ils doivent être présentés lors de chaque élection au moyen d'une lettre adressée au Secrétaire général par envoi recommandé, signée par 3 (trois) administrateurs dont le Président et le Secrétaire ou le correspondant officiel. Le candidat présenté contresigne cette lettre. Dans la lettre de présentation, le cercle s'engage à ne pas désaffilier d'initiative le candidat élu sans l'accord du Comité Directeur.*

2.2.2.4 *Ils doivent être âgés de 25 (vingt-cinq) ans au moins à la date limite du dépôt de candidature.*

.....

1.3. Questions écrites à l'AG

Les questions, simultanément d'ordre et d'intérêt général, (appelées questions écrites), doivent figurer à l'ordre du jour pour pouvoir être développées en assemblée générale. Ces questions doivent avoir été préalablement notifiées au Comité Directeur ; la notification se fait par un envoi recommandé, au Secrétaire général. Celles-ci doivent parvenir au Secrétaire général pour le vendredi 22 février 2019 au plus tard.

1.4. Membres émérites

Les cercles peuvent proposer la nomination de membres émérites (au moins 40 années d'affiliation) pour le vendredi 22 février au plus tard. Ces membres émérites seront mis à l'honneur lors de l'Assemblée Générale du samedi 23 mars 2019.
